ASIN AGENCE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE
REPUBLIQUE DU BENIN

01 BP 8088 Cotonou
+ 229 21 31 10 13
contact@asin.bj

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

DAOI n°021/2024/ASIN/DG/DP-SID/PRMP/SPRMP du 16/05/2024

Objet du dossier d'appel d'offres :

RENOUVELLEMENT DES LICENCES ET SUPPORT MICROSOFT 0365 PAR ACCORD CADRE À BONS DE COMMANDE POUR DEUX (02) ANS

Juin 2024

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : DAOI n°064/2023/ASIN/DG/PRMP/SPRMP du 14/12/2023 relatif au renouvellement des licences et support Microsoft 0365 par accord cadre à bons de commande pour deux (02) ans

Mode de passation : Appel d'Offres Ouvert International

L'an deux mil vingt-quatre et le vendredi 28 juin à 15 heures, dans la salle de réunion de l'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN), sis C/85 Avenue Steinmetz, quartier Tokpa Hoho, 01 BP 8088 Cotonou, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service complémentaire n°079/2024/ASIN/DG/DAF/DP-SID/PRMP du 1er juillet 2024 :

- Présidente : Carole Rachel A. GBAGUIDI, PRMP / ASIN
- Rapporteur : Bonnaventure DJEHOUINNI, SPMP_PSID/ASIN
- Membres :

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité
ASIN	Grace FAGLA AYENODE	SPM
ASIN	Bruno GBAGUIDI	Rep DAF
ASIN	Girès ZINSOU	CP, Rep DPIN

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot unique	**Intitulé :** Renouvellement des licences et support Microsoft 0365 par accord cadre à bons de commande pour deux (02) ans
Procédures	
Mode de passation	**Appel d'offres ouvert international**
Justification	**Non requis**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	**PV N°413/DNCMP/CEA-ADN-SL/2024 du 11 juin 2024**
Soumissionnaire(s)	
- **CIS BENIN** - **QUANTUM TECHNOLOGY & INSOMEA** - **CBI SENEGAL**	
Soumissionnaires écartés	

Soumissionnaires	Motifs
CIS BENIN	- **Lettre de soumission :** o Le soumissionnaire n'a pas renseigné l'additif de la lettre de soumission ; o Il a indiqué au point i la clause 73 au lieu de 13 dans la lettre de soumission ; o Il a omis au point j de la lettre de soumissionnaire, la portion de phrase « ... relatives à la lutte contre la corruption, les conflits d'intérêt, la répression de l'enrichissement illicite, l'éthique professionnelle et tous autres actes similaires prévus au... » ; o La lettre de soumission porte une signature scannée contrairement au point 7 de l'avis d'appel d'offres du DAOI au niveau de NB et contrairement à l'avis n°2023-092/ARMP/PR-CR/CRD/CD/SP/DRAJ/SRR/SA du 10 juillet 2023 déclarant non assimilable à la version originale, les versions scannées de toute pièces ou formulaire de soumission ou de marché portant la signature scannée du responsable ou du représentant dument habilité du candidat, du soumissionnaire ou du titulaire. - Les **Bordereau des prix unitaires**, **Bordereau des prix des fournitures**, **bordereau des prix et calendrier de réalisation des services connexes** et **l'engagement du soumissionnaire** portent des signatures scannées contrairement à l'avis n°2023-092/ARMP/PR-CR/CRD/CD/SP/DRAJ/SRR/SA du 10 juillet 2023 déclarant non assimilable à la version originale, les versions scannées de toute pièces ou formulaire de soumission ou de marché portant la signature scannée du responsable ou du représentant dument habilité du candidat, du soumissionnaire ou du titulaire.
CBI SENEGAL	- Contrairement aux indications de l'annexe A-1-1, le soumissionnaire CBI n'a pas cacheté :

	○ sa lettre de soumission ; ○ Bordereau des prix unitaires (BPU) ; ○ Bordereau des prix pour les fournitures ; ○ Bordereau des prix et calendrier de réalisation des services connexes ; ○ Engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique - La garantie bancaire de soumission du soumissionnaire présente des divergences sur les points suivants : ○ **Paragraphe 3** : le soumissionnaire a supprimé la portion de phrase : « ***sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure ou d'une démarche judiciaire quelconque*** » ○ **Paragraphe 4** : le soumissionnaire a complété ce qui suit : « ***ou fait l'objet de sanction pour faute commise dans le cadre de la procédure de passation du marché conformément à l'article 148 du code des marchés publics*** » ○ **Point b du dernier paragraphe** : le soumissionnaire a ***fixé la date d'expiration de la garantie au 17/10/2024 au lieu de 16/11/2024*** car les offres ont été déposées et ouvertes le 19/06/2024 pour une validité de 120 jours.
Attributaire	
Nom	**Groupement QUANTUM TECHNOLOGY et INSOMEA**
Montant proposé	768 327 288 F CFA TTC
Montant évalué (corrigé)	768 327 288 F CFA TTC
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Renouvellement des licences et support Microsoft 0365 par accord cadre à bons de commande pour deux (02) ans
Prix	768 327 288 F CFA TTC
Délai d'exécution	Vingt-quatre (24) mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant

Variante pris en compte (cas échéant)	Néant
Autres	Néant

Au regard des informations inscrites dans les tableaux ci-dessus, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaires	Montant
Renouvellement des licences et support Microsoft 0365 par accord cadre à bons de commande pour deux (02) ans	QUANTUM TECHNOLOGY & INSOMEA	768 327 288 F CFA TTC

La Présidente a clôturé la séance à 16 heures 45.

Fait à Cotonou, le

Le Président

Carole Rachel A. GBAGUIDI

Le Rapporteur

Bonnaventure DJEHOUINNI

Membres

Grace FAGLA AYENODE

Bruno GBAGUIDI

Girès ZINSOU